1 - Pré-requis

Le poste de travail doit être installé avec les logiciels :

- AxiSanté 5 version 3.2.6.0. au minimum (CD 40 + Mise à jour 3.2.1.0. + 3.2.4.0. + 3.2.8.0.).
- Ordo APSI® version 2.0 au minimum de STALLERGENES.

2 - Paramétrage préalable

La liaison est à activer depuis les préférences utilisateurs d'AxiSanté 5.

A partir du Navigateur AxiSanté 5 :

- Sélectionnez le menu **Paramètres** > **Préférences** > **Module Ordonnance**.
- Sélectionnez **Oui** dans la zone **Liaison avec le logiciel OrdoAPSI®**.

*Dans le cas où la zone **Liaison avec le logiciel OrdoAPSI®** est absente, vérifiez vos versions logicielles définies dans les pré-requis ou contactez votre distributeur agréé AXILOG®.*

3 - La liaison AxiSanté 5 / Ordo APSI®

AxiSanté 5 permet le suivi des prescriptions réalisées avec OrdoAPSI®. Les prescriptions sont récupérées dans l'onglet Document du visualisateur du patient, pouvant être ouvertes et modifiées dans une ordonnance d'AxiSanté 5.

Lancer OrdoAPSI® depuis AxiSanté 5

A partir d'un dossier patient en cours :

- Cliquez sur 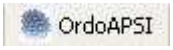

présent dans la barre des menus en haut de l'écran.

Le logiciel OrdoAPSI® se lance et s'affiche en premier plan sur le dossier patient en cours dans AxiSanté 5. Deux cas se présentent :

- le dossier patient existe dans la base d'OrdoAPSI®, il est retrouvé et s'ouvre,
- le dossier patient n'existe pas dans OrdoAPSI®, la création d'une fiche patient s'affiche reprenant automatiquement les données administratives du patient issu d'AxiSanté 5.

La modification des éléments de la fiche administrative du patient dans AxiSanté 5 est automatiquement mise à jour dans OrdoAPSI®. Pour cela, il est impératif de passer par le bouton 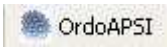

.
La modification des éléments de la fiche du patient dans OrdoAPSI® n'entraine aucune modification dans AxiSanté 5.

Effectuez votre prescription dans OrdoAPSI® comme à votre habitude.

Visualiser les prescriptions d'OrdoAPSI® dans AxiSanté 5

Lors de la télétransmission ou l'impression de la prescription depuis OrdoAPSI®, AxiSanté 5 passe en premier plan sur le dossier patient concerné.

La prescription est présente dans l'onglet **Document** du Visualisateur avec le libellé **Prescription APSI**.

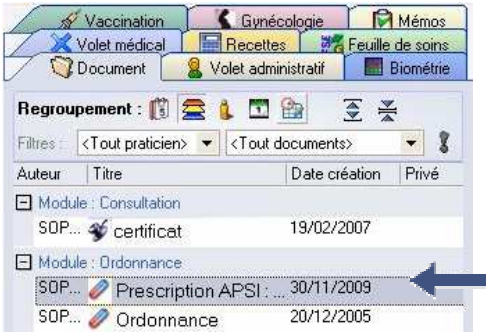

*Dans le cas où AxiSanté 5 ne passe pas au premier plan vérifiez si l'option **Rend la main au logiciel de cabinet après ordonnance** est coché dans les **Paramètres Utilisateurs** d'OrdoAPSI®.*

A partir d'un dossier patient :

- Sélectionnez l'onglet **Document** du Visualisateur.
- Double cliquez sur la prescription APSI pour l'afficher dans une ordonnance en cours.

La mention **Télétransmis : OUI** ou **NON** permet de visualiser l'état de transmission de la prescription depuis OrdoAPSI®.

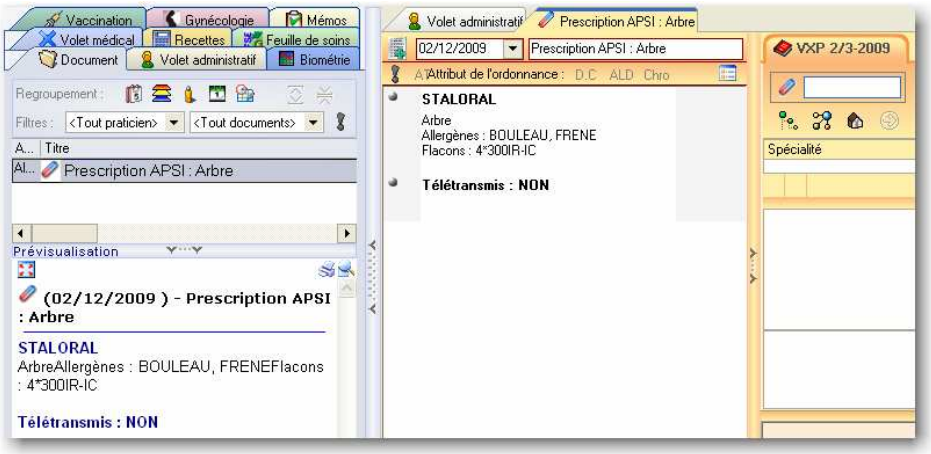

Modifier une prescription

Les modifications des prescriptions depuis OrdoAPSI® sont automatiquement modifiées dans AxiSanté 5 lors de la télétransmission ou de l'impression de celle-ci.

A partir du dossier patient dans AxiSanté 5 :

- Cliquez sur 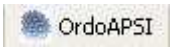

présent dans la barre des menus en haut de l'écran.
- Effectuez vos modifications dans OrdoAPSI®.
- Lancez la télétransmission ou l'impression de la prescription.

La modification d'une prescription dans AxiSanté 5 n'entrainera aucune modification de la prescription dans OrdoAPSI®.